

RENDEZ-VOUS DEPOT DE DOSSIER

**Mardi 17 Novembre à 9h15
Devant le centre des impôts
3 place Sadi Carnot 13002**

Pour être sûr que votre dossier soit traité, celui-ci doit absolument être complet !

Le dossier compte plusieurs documents :

- **Une lettre de demande d'exonération à remplir.**

- **Un tableau récapitulatif des revenus et dépenses mensuelles du foyer.**

Il faut y ajouter un maximum de justificatif : les photocopies d'un maximum des factures du dernier mois (crédits, impôt, assurance, mutuelle, dépenses alimentaires, loyer, facture EDF, **TOUT ce que vous pouvez justifier comme dépenses mensuelles**) de toutes vos dépenses et de vos revenus (salaire, RSA, APL, etc)

L'importance des revenus n'est pas primordiale ce qui est regardé c'est le reste à vivre* qui reste à la fin du mois.

Le Reste à vivre, c'est la différence entre les dépenses obligatoires (crédits, factures EDF, GDF, téléphoniques, dépenses alimentaires, mutuelles, cantines, loyer, assurance...) et les revenus (RSA, indemnités, salaires, CAF...).

- Pour celles et ceux qui n'ont pas encore préparé le dossier de demande d'exonération, l'UL CGT Marseille Centre-ville sera ouverte lundi 16 Novembre de 9h30 à 17h30 au 55 rue St-Ferréol 13001.

- Pour celles et ceux qui veulent remplir leur dossier eux-mêmes, Vous pouvez nous contacter à cette adresse:

comite.chomeur.cgt13@orange.fr